

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme VERNIER, MM. JABER, ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	
Nb de procurations : 6	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. PETIGNY pouvoir à Mme GRESSER M. TAUBATY pouvoir à Mme REGALDI Mme LAMY pouvoir à M. ROBERGET Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme HALLE pouvoir à Mme BOUDRY
Convocation du : 09/ 09 / 2025	SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTI

DÉLIBÉRATION N° 10 :

Tour Gloriette - Création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement : Validation du projet et demandes de subventions

VU la décision prise le 19/11/2024, retenant la proposition du SIEDEC du Jura pour la mission de maîtrise d'œuvre, pour l'opération citée en objet,

CONSIDERANT le PROJET établi par le SIEDEC pour les travaux de création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement – Tour Gloriette, estimant le montant toutes dépenses confondues à 80 000,00 € HT décomposé ainsi :

- Travaux : 69 595,50 € HT ;
- Maîtrise d'œuvre : 6 815,10 € HT ;
- Frais divers : 3 589,40 € HT (publicité, contrôles préalables à la réception, révisions de prix, ...)

CONSIDERANT que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Départemental (au titre de l'Aide aux territoires) et de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le PROJET établi par le SIEDEC pour les travaux de création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement – Tour Gloriette, estimant le montant toutes dépenses confondues à 80 000,00 € HT.
- **DE SOLLICITER** l'Etat pour une subvention au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

- **DE SOLLICITER** le du Conseil Départemental, au vu de sa délibération n°CD_2024_113 du 16 décembre 2024, une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **DE S'ENGAGER** à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement selon les principes de la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 19 septembre 2025

La Maire,



MAIRIE D'ARBOIS
VALÉRIE DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance



François MARTI

Maître d'ouvrage

Commune d'ARBOIS



Rue de la Tour Gloriette

Création d'un réseau d'eaux usées
et mise en place d'un poste de refoulement

PLAN PROJET



1 Rue Maurice Chevassu
39000 LONS LE SAUNIER

Modifications

Date	Auteur	Nature
09/07/2025	P. JEANNIN	Réseau d'eaux usées

Dessiné par : Pierre JEANNIN

Echelle : 1/400

Date :
9 juillet 2025

Ce document est la propriété du SIDEC et ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation préalable.

Planche : 1/1

